



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

Orléans, le 5 octobre 2010

## INFORMATION PRESSE

**Le comité de bassin Loire-Bretagne a tenu sa 2<sup>e</sup> réunion de l'année 2010 ce 5 octobre, sous la présidence de Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges. Le comité a rendu son avis conforme sur les taux des redevances de l'agence de l'eau pour 2011 ainsi que sur des adaptations de ses aides.**

♦ **Les taux de redevances** pour 2011 augmentent progressivement, conformément aux décisions prises fin 2006 pour la période 2007-2012. Ils tiennent compte de l'augmentation des taux de la redevance pour pollutions diffuses (sur les pesticides) résultant de la loi de finances pour 2009 et d'un relèvement de 20 % par an de la redevance pour prélèvement destiné à l'hydroélectricité.

La redevance de pollution domestique augmente d'un centime d'euro par rapport à 2010 pour atteindre 24 centimes; la redevance de collecte domestique augmente également d'un centime pour atteindre 19 centimes d'euro en 2011.

♦ **L'adaptation des aides financières à des besoins nouveaux** : le comité a donné un avis favorable à l'ouverture des aides de l'agence aux activités touristiques et de loisirs (golfs, campings), à la possibilité d'accorder des avances remboursables aux collectivités pour des travaux importants d'eau potable, et, à titre expérimental, aux Safer pour faciliter la gestion foncière dans les aires d'alimentation de captages prioritaires, dans les bassins à marées vertes et pour les zones humides.

A la demande du conseil d'administration, le comité a également accepté d'augmenter les taux d'aides à certaines réserves de substitution dans les bassins du Clain, de la Vendée, du Lay et de la Sèvre Niortaise. Pour les retenues importantes, l'avis de la commission locale de l'eau est exigé.

♦ **La restauration de la continuité écologique des cours d'eau** : le comité de bassin a soumis aux commissions locales de l'eau une liste de 1418 ouvrages qui font obstacle à la continuité des cours d'eau et qui pourraient bénéficier d'aides majorées de l'agence. Leurs propositions ont été examinées par les commissions territoriales du comité. Toutes les demandes de modifications ou de précisions concernant la désignation ou la localisation des seuils ont été prises en compte. La nouvelle liste d'ouvrages, légèrement plus importante que la liste initiale, permet à l'agence de l'eau d'intervenir avec des aides majorées, y compris hors contrat territorial, pour accélérer la restauration de la continuité.

Rappelons que le plan national de restauration de la continuité écologique assigne à l'agence de l'eau l'objectif d'effacer ou équiper 400 obstacles au plus tard en 2012.

♦ **6<sup>e</sup> édition des trophées de l'eau Loire-Bretagne : c'est parti !** Le comité a donné le coup d'envoi des trophées de l'eau 2011 qui récompenseront 12 actions exemplaires pour l'eau. Les candidatures sont attendues jusqu'au 15 mars 2011, *tout savoir sur* [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

♦ **Prochain rendez-vous** : le comité se réunira de nouveau **le jeudi 9 décembre** pour examiner des projets de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) et de contrats de rivière.

*Contact presse* : Paule OPERIOL, [paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants.

Présidé par Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat. *Pour en savoir plus,* [www.eau-loire-bretagne.fr/comité de bassin](http://www.eau-loire-bretagne.fr/comité_de_bassin)